

Ce bruit qui nous exaspère

Vous êtes, comme nous, préoccupé par l'aggravation des nuisances sonores dans l'espace public (établissements bruyants, débordements des terrasses, tapages nocturnes par les fumeurs et fêtards alcoolisés...) ? Alors, voici une date à retenir : le vendredi 22 juin de 18h à 20h, le réseau «Vivre Paris !» organise une lecture

d'extraits du *Petit éloge des amoureux du silence* de Jean-Michel Delacomptée (Folio, 2011), suivie d'un débat avec l'auteur, qui nous parlera des ravages du bruit : « *Vous le redoutiez, il jaillit. Vous l'aviez oublié, il revient...* ».

Rendez-vous **le 22 juin à 18h à la Mairie du 2^e arrondissement**, 8 rue de la Banque, Salle des expositions.

Nuisances sonores du RER

A la suite de l'article paru dans le dernier numéro précédent de la *Lettre d'Accomplir*, vous avez été nombreux à rejoindre l'association « Vivre aux Halles », qui s'est mobilisée contre les nuisances sonores du RER, devenues extrêmement fortes dans le quartier Montorgueil depuis quelques mois. Ces nuisances sont dues à l'augmentation de 40 % du trafic dans le tunnel qui dessert les deux RER B et D, devenu le plus important d'Europe avec 1 200 trains et 1,2 million de voyageurs par jour. L'augmentation du trafic s'est traduite par l'accroissement des fréquences mais aussi par la systématisation des trains à deux niveaux sur la ligne D. Ces gros porteurs génèrent des bruits

fracassants et il suffit d'être sur le quai en gare du Châtelet-les Halles pour le constater : lorsqu'ils arrivent en gare, on ne peut plus se parler et souvent les usagers se bouchent les oreilles tant le bruit est violent.

L'association « Vivre aux Halles » a obtenu que les travaux de meulage des rails prévus par la RATP en septembre soient avancés au mois de mai. Malheureusement, ces travaux n'ont eu aucun effet sur les bruits et vibrations. L'association demande maintenant à la RATP de venir faire des mesures acoustiques chez les riverains et d'étudier des solutions plus efficaces. Contact : Association «Vivre aux Halles», 15 rue Montorgueil Paris 1^{er} - hessedaniele@yahoo.fr.

Vide-greniers des Halles

Compte tenu du chantier qui occupe maintenant l'ensemble du site des Halles, notre 22^{ème} vide-greniers se déroulera sur un nouvel emplacement, situé de l'autre côté de la Bourse du Commerce : il aura lieu **le samedi 2 juin 2012 de 9h30 à 18h30** sur la place des Deux Ecus et la rue du Colonel Driant, et il y aura environ 130 emplacements. Le plan est disponible sur notre site Internet à la page « agenda »

Ce vide-greniers est réservé aux habitants des quatre premiers arrondissements de Paris et interdit aux professionnels.

L'inscription se fera **le samedi 26 mai de 10h à 12h** sur la place des Deux Ecus (sous une tente en cas de pluie), sur présentation des photocopies (obligatoires) de la pièce d'identité et du justificatif de domicile.

Le tarif est de 15 € pour 2 mètres linéaires. Aucune inscription ne se fera par téléphone, merci de votre compréhension !

Un commerçant de la rue Montorgueil en pleine contradiction

Le patron du Rocher de Cancale (78 rue Montorgueil) est également propriétaire du Monthaï (84 rue Montorgueil). En tant que patron du Rocher, il revendique, comme d'autres commerçants, d'installer sa terrasse sur toute la largeur du trottoir, au prétexte que la rue est piétonne et que les piétons sont censés marcher sur la chaussée. Mais en tant que patron du Monthaï, il propose



la livraison de ses repas à scooters,

7 jours sur 7, de 11h à 13h30 et de 18h à 22h, alors que le règlement de la zone Montorgueil n'autorise les livraisons que de 6h à 10h et de 13h30 à 15h30. Deux scooters se relaient sans relâche pour assurer les livraisons, et le reste du temps stationnent illégalement devant son établissement. Les allées et venues de ces engins bruyants sont en totale infraction avec le caractère piétonnier du quartier. On est ●●●

La Lettre d'ACCOMPLIR

●●● en pleine contradiction : faute de trottoir disponible, les passants sont réduits à marcher sur la chaussée et se retrouvent ainsi à la merci des scooters du Monthai et de tous les autres véhicules qui empruntent cette rue et roulent particulièrement vite dès que la foule diminue un peu, notamment le soir. Deux autres commerces assurent des livraisons à scooters dans la rue :

il faudrait savoir si oui ou non c'est une rue piétonne !

Heureusement, on remarque aussi quelques commerçants responsables, comme la Fermette qui, en dehors des heures autorisées aux véhicules de livraison à moteur, effectue les livraisons de ses fromages à vélo équipé d'un grand bac sur l'avant. On aimerait que tous les commerçants de la rue soient aussi sympas et respectueux pour leurs voisins !

Si vous souhaitez apporter

vos témoignages sur les dysfonctionnements du quartier piéton Montorgueil, avec éventuellement photos et vidéos à l'appui, merci d'écrire à : vivons.montorgueil@gmail.com. Vous pouvez également vous adresser à la préfecture de police, Direction des transports et de la protection du public, Bureau des actions contre les nuisances, 12-14, Quai de Gesvres 75195 Paris, Prefpol.dtp-p-bacn-siat@interieur.gouv.fr.

Contre-terrasse de la pizzeria Enio : impunité totale ?

La pizzeria Enio (43 rue St Denis) s'est rendue célèbre dans le quartier pour avoir construit en 2008 une gigantesque terrasse fermée qui allait au-delà du milieu de la rue et empêchait l'accès des véhicules de pompiers à la rue de la Ferronnerie. A l'époque, nous avions obtenu son démontage par la Ville aux frais du propriétaire. Nous n'avons cependant jamais eu la confirmation que ce dernier avait réglé l'addition, et nous avons de forts soupçons que la Ville lui en a fait cadeau (mais nous serions heureux d'être démentis...).



Cet établissement avait également obtenu en 2007 l'autorisation d'installer une contre-terrasse à proximité de la fontaine des Innocents. Nous nous y étions vivement opposés car, dans ce quartier d'une très grande densité, il nous paraît indispensable de conserver

l'espace libre de la place des Innocents, et si l'un des établissements commence à installer des contre-terrasses près de la fontaine, on aura bientôt la même situation que sur la place du Tertre !

En janvier 2012, nous avons observé avec soulagement que la nouvelle autorisation affichée sur l'établissement ne comportait pas de contre-terrasse.

Le 4 avril 2012, nous avons vu néanmoins le personnel d'Enio commencer à fixer dans le sol deux auvents de grande taille pour installer la fameuse contre-terrasse. Nous avons immédiatement saisi le commissariat et la Direction de l'urbanisme (DU) pour une intervention d'urgence. L'agent de la DU en charge du secteur nous a répondu, ainsi qu'au commissariat, que l'autorisation de la contre-terrasse était « en cours de régularisation ». Le commissariat a demandé à cet agent de lui faxer l'autorisation en question dès qu'elle serait prête, car il n'avait jamais été consulté sur ce dossier (ce qui peut parfois arriver, mais en l'occurrence, cela a dû paraître un peu suspect) et parce que « tant qu'on n'a pas vu l'autorisation, on n'est pas sûr ». En attendant cette autorisation, le commissariat n'a pas

bougé. Le fax en question n'est jamais arrivé, et pour cause. Interrogé le 30 avril, le chef de service de l'agent qui avait certifié que l'autorisation était en cours de régularisation nous a répondu « C'est impossible. Tout le monde ici connaît le dossier ; il est impossible que quelqu'un ait dit que cette contre-terrasse était autorisée ».

C'est pourtant ce qui s'est passé, empêchant la police d'intervenir le jour J et permettant à Enio de fixer ses auvents dans le sol. Le 8 mai, l'installation a été parachevée par l'implantation d'écrans latéraux (au passage, ces écrans sont totalement interdits dans le cas d'une contre-terrasse, même autorisée, mais Enio n'est plus à cela près).

Conclusion de l'histoire : non seulement la pizzeria Enio continue à mettre tout le monde devant le fait accompli, mais elle a manifestement bénéficié de l'appui d'un agent de la Ville qui a affirmé au commissariat qu'une autorisation était en cours, sans se soucier d'en apporter la preuve.

Et pour finir, la question la plus importante : il est clair maintenant pour tout le monde que cette contre-terrasse est illégale. La Ville va-t-elle exiger et obtenir son démontage ?

Le candidat Hollande a répondu à notre courrier

Dans le cadre du réseau « Vivre Paris ! », nous avons écrit à tous les candidats à l'élection présidentielle pour leur demander de bien vouloir faire ce que l'UMP nous avait promis mais n'avait pas tenu, à savoir organiser

un groupe de travail parlementaire sur les sanctions concernant les terrasses illégales. Il semble en effet que, dans toutes les villes de France, les maires et les policiers sont largement démunis devant les débordements de

terrasses, qui gênent la circulation des piétons et provoquent d'importantes nuisances sonores nocturnes. Nous souhaitons qu'un groupe de travail puisse confirmer ce diagnostic puis prendre les mesures appropriées ●●●

● ● ● pour y remédier, par exemple en relevant le niveau des amendes : les PV actuels à 35 euros pour des terrasses illégales qui génèrent parfois des milliers d'euros par jour, ce n'est pas sérieux !

Seuls trois candidats nous ont répondu : Hollande, Dupont-Aignan, Cheminade. François Hollande nous confirme qu'« en

cas d'occupation commerciale illégale de la voie publique, les règles existantes se révèlent en pratique souvent insuffisantes » et il conclut « *Je suis favorable à ce que les réflexions sur ces questions se poursuivent et que le parlement comme le nouveau gouvernement étudient les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires* ». Dès que le

La Lettre d'ACCOMPLIR

nouveau Parlement sera élu, nous allons relancer M. Hollande ainsi que tous les députés, de droite ou de gauche, car tous conviennent « *qu'il y a un problème* » mais semblent rechigner à proposer des mesures efficaces !

L'appétit d'Unibail provisoirement frustré

Lors de la vente du Forum des Halles par la Ville à Unibail, une clause nous avait particulièrement choqués, le fait que les allées intérieures du Forum soient privatisées côté Berger et côté Rambuteau sur les trois niveaux, alors que le centre commercial ayant été construit au-dessus de la gare, il est évident que ces voies doivent rester publiques puisqu'elles permettent de rejoindre la gare depuis les rues de surface. De plus, cette privatisation serait désastreuse pour la Ville, puisqu'après avoir vendu ces voies à Unibail pour 5,8 M€, elle devrait payer *chaque année* entre 1,5 et 2,5 M€ de « frais de gestion » au nouveau propriétaire.



Mais ce projet de vente des voies publiques du Forum n'est pas seulement

scandaleux, il est illégal. La Ville ne peut pas privatiser des voies publiques sans les désaffecter, c'est-à-dire sans faire la preuve que le public n'y passe plus. Or, elle ne saurait apporter cette preuve, puisqu'un nouveau document d'information paru en mars 2012 confirme que les travaux qui vont être entrepris sur la porte Berger et sur la porte Rambuteau ont pour objectif de prolonger les escalators jusqu'au niveau - 4 afin de créer deux nouveaux accès directs à la gare RER. Comment la Ville pourrait-elle privatiser des voies publiques qui permettent d'accéder à la gare ? Nous verrons lors des enquêtes publiques de quelle façon elle tentera de justifier une telle aberration, et nous ferons tout notre possible pour nous y opposer. La vente de ces voies devait être signée avant le 31 décembre 2012, mais Unibail va sans doute devoir patienter...

Même chose pour la vente à Unibail du Centre d'animation Les Halles Le Marais, également prévue par le protocole financier. Le local du centre d'animation, d'une surface de 1 400 m², est convoité par Unibail en raison de la position stratégique qu'il occupe

à l'entrée du RER, sur la place Carrée. Le calendrier du protocole de vente prévoyait que le centre d'animation serait déclassé le 15 mai 2012 et vendu à Unibail le 1er juin, mais nous avons protesté car un équipement public ne peut être vendu sans que ses usagers aient cessé de le fréquenter, ce qui n'est manifestement pas le cas puisque les activités du centre vont se poursuivre à la rentrée 2012 comme si de rien n'était. Il faudra donc, non seulement qu'Unibail ait trouvé un local de remplacement pour accueillir le centre d'animation, comme prévu dans le protocole, mais que les travaux aient été réalisés et que les activités du centre aient été effectivement transférées dans ce nouveau local, pour que l'actuel puisse être déclassé et vendu. Là aussi, Unibail va devoir ronger son frein !

Si nous n'avions pas été là pour dénoncer ces projets, il est probable que ces ventes seraient déjà faites, en catimini et en toute illégalité ! Mais nous continuons à veiller, avec nos faibles moyens, sur le bon usage de l'argent public dans cette gigantesque opération des Halles.

Une charte pour les terrasses de la rue Montorgueil St Denis

La Ville de Paris a prévu que le nouveau règlement des terrasses, adopté en mai 2011, pourrait être complété par des chartes adaptées aux spécificités des différents quartiers. Ces chartes sont obligatoirement plus restrictives que le règlement et elles ont la même valeur contraignante, car elles prennent la forme d'un arrêté signé par le Maire de Paris. Le quartier Montorgueil St-Denis

vient d'être doté d'une charte de ce type, avec comme mesure phare l'obligation pour les commerçants de laisser libre une bande d'un mètre de large en bordure des trottoirs. Pour comprendre le sens de cette décision bizarre, il faut savoir que, dans les quartiers piétons et selon le nouveau règlement, il suffit de réserver aux piétons une zone centrale de 4 mètres de large : on peut alors accorder tout

le reste aux terrasses. En d'autres termes, la place qu'on a retirée aux voitures pour la donner aux piétons, on la reprend aux piétons pour la donner aux terrasses. Anticipant sur cette nouvelle règle, de nombreux commerçants de la rue Montorgueil ont pris l'habitude d'occuper toute la largeur du trottoir et de reléguer les piétons sur la chaussée. Tant pis si, aux heures d'affluence, ● ● ●

●●● les personnes âgées ou à mobilité réduite, les parents accompagnés de jeunes enfants, les chalands tirant des caddies, doivent zigzaguer entre les camions de livraison ou de nettoyage, les voitures, les scooters et les vélos, et passer leur vie à monter sur le trottoir pour accéder aux commerces et à en descendre pour rejoindre la chaussée. Avec la nouvelle charte, la Ville considère avoir fait une grande concession aux piétons en leur « restituant » une bande d'un mètre en bordure du trottoir. En réalité, elle fait une grande entorse à la règle fondamentale selon laquelle les deux tiers des trottoirs, et au minimum une bande d'une largeur de 1,60 mètre, doivent être réservés aux piétons afin de leur assurer confort et sécurité. La prétendue « rue piétonne Montorgueil », traversée chaque jour par 2 000

voitures en moyenne, impose aux piétons des conditions de circulation incomparablement plus dangereuses et inconfortables que les trottoirs d'une rue classique.

La deuxième mesure prévue par la nouvelle charte est l'obligation pour les commerçants de fermer leurs terrasses à 23 heures. C'est presque trop beau pour être vrai, et lors de la réunion de présentation de la charte organisée par le Maire du 2e, un commerçant n'a pas hésité à dire qu'il ne se plierait pas à cette règle. Rien ne dit non plus que la bande d'un mètre sera respectée : la Ville multiplie les nouvelles règles mais ne se donne pas les moyens de les faire appliquer. Bien que choqués par la première mesure et peu convaincus par la seconde, nous avons demandé au Maire du 2e de créer un comité de suivi mensuel pour en évaluer la mise en œuvre, et il en a accepté le principe.

Suite du feuilleton de l'avenant illégal

En janvier, le tribunal administratif a annulé l'avenant qui fixait la rémunération définitive des architectes de la Canopée, Berger et Anziutti, car cet avenant bouleversait l'économie du marché initial en augmentant son montant de 28 %. L'augmentation en question était due aux modifications apportées par la Ville au programme de la Canopée et aux nouvelles missions confiées aux architectes.

Le Tribunal a décidé que cette annulation prendrait effet à compter du 31 mai. Ce faisant, il a donné la possibilité à la Ville de négocier avec les architectes un nouvel avenant qui n'augmenterait pas leur rémunération définitive de plus de 20 % du marché initial.

La Ville a indiqué, en mars, qu'elle avait conclu avec les architectes un protocole permettant de payer les dépenses déjà engagées et une partie du manque à gagner lié à l'annulation de l'avenant (!). Ce protocole représente, d'ores et déjà, une augmentation de 23,5 % du montant du marché initial.

La Ville a également annoncé qu'elle lancerait de nouveaux marchés sur une partie des prestations initialement confiées à l'équipe Berger et Anziutti, afin de réduire leur rémunération. Ceci s'appelle du saucissonnage et c'est a priori illégal car cela peut s'interpréter comme une tentative détournée de reconstituer les 28 % dénoncés par le juge.



Nouvelle surprise : contrairement à ce qu'elle avait annoncé en mars, la Ville n'a toujours pas fait voter le nouvel avenant et ne pourra pas le faire avant le 31 mai. Les architectes ayant déjà été rémunérés pour le travail accompli, les nouveaux

La Lettre d'ACCOMPLIR

Vide-greniers de la mairie du 2e

Le Maire du 2e, Jacques Boutault, nous confie à nouveau la gestion du vide-greniers de la mairie du 2e, qui aura lieu **les 15 et 16 septembre 2012**. Implanté sur la rue de la Banque, la place de la Bourse et la place des Petits-Pères, ce vide-greniers compte 300 stands d'adultes et une cinquantaine de stands d'enfants. Il est ouvert aux habitants des 1er et 2e arrondissements. Les inscriptions auront lieu à la mairie du 2e (8 rue de la Banque) **les jeudi 7 juin, 14 juin, 6 septembre et 13 septembre de 17h à 19h30, et le samedi 8 septembre de 10h à 12h**. Le tarif est de 20 € par stand et par jour (pour 3 mètres linéaires). Les stands sont gratuits pour les enfants, qui seront installés dans la cour de la mairie. Attention : photocopies recto/verso de votre carte d'identité et de votre justificatif de domicile obligatoires pour l'inscription. Les bulletins d'inscription sont disponibles à la mairie du 2e et sur notre site Internet, à la page « agenda ».

marchés n'ayant pas été passés et le nouvel avenant n'étant pas encore signé, il n'y a en principe plus d'architecte mandaté pour contrôler le chantier et celui-ci devrait donc s'arrêter au 1er juin. Espérons que la Ville trouvera une solution : payer un bâtiment aussi cher (216 M€) et se retrouver sans architecte, ce serait vraiment trop bête !

Abonnez-vous gratuitement à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.